

Commune de BRY
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 14 mars 2023

Convocation en date du : 7 mars 2023

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 10

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des associations sous la présidence de Monsieur Bertrand FLAMENT, Maire.

Étaient présents : Messieurs FLAMENT, DESTOMBES, LEDIEU, MARLIN et ROMAIN
Mesdames DELOBEL et FOURNIER

Absents excusés : M. LHOTELLERIE (pouvoir à M. FLAMENT)
Mesdames SERET (pouvoir à Mme FOURNIER), THIRY (pouvoir à M. LEDIEU) et GRAUX

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER

ORDRE DU JOUR :

Procès-verbal :

Arrêt du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023

Délibérations :

1. RH : Mise à jour du tableau des effectifs

Questions diverses :

- A. Travaux : suivi des chantiers Cambuse/Bessois, brasserie
- B. SIDEN-SIAN : fiscalisation de la DECI
- C. BUDGET : Sollicitation possible Fonds LEADER, Calendrier de la commission Finances et date de vote du budget
- D. Manifestations : évènements à venir (Murder Party,...)
- E. INFORMATIONS DIVERSES : Point sur les projets « éolien à Honnelles » et « usine de batterie à Jenlain »

M. FLAMENT déclare l'ouverture du conseil municipal à 19h40 et remercie les membres présents.

PROCES-VERBAL :

M. FLAMENT demande s'il y a des remarques ou des demandes de modifications concernant le procès-verbal du conseil municipal du 10 janvier 2023, envoyé par mail pour lecture à l'ensemble des conseillers. Aucune remarque n'étant faite, M. FLAMENT remercie l'assemblée et le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023 est arrêté au 14 mars 2023, avec une approbation à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

DÉLIBÉRATION 005/2023 – Délibération sur la mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La commune ayant pérennisé en 2022 le poste de la 2^{ème} secrétaire de mairie, il y a eu des modifications : son ancien poste a été supprimé, et cela a été suivi de la création du nouveau, correspondant aux besoins de la commune en termes d'horaires ainsi qu'à son statut.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le tableau des effectifs ne recense que les emplois permanents créés par la collectivité territoriale et pour chacun de ces postes leurs caractéristiques (filière, cadre d'emplois, grade, fonctions, temps).

Considérant la délibération n°014/2022 modifiant le tableau des emplois en date du 07/06/2022 et considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE

CATEGORIE	GRADE	EMPLOI	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF		Création / Suppression Date
				Nombre	ETP	
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie	TNC - 17h30	1	0.5	Suppression 08/05/22
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie	TNC – 14h00	1	0.40	Création 10/04/22 – non modifié
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie	TNC – 12h15	1	0.35	Création 01/01/2023

FILIERE TECHNIQUE

CATEGORIE	GRADE	EMPLOI	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF		Création / Suppression Date
				Nombre	ETP	
C	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	TC - 35h00	1	1	Non modifié

Après délibération, le Conseil Municipal décide,

par 10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention,

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 14/03/2023
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour sa délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

A. TRAVAUX : SUIVI DES CHANTIERS :

* **La Pointe de la Cambuse** : Le chantier est en cours depuis bientôt un mois. Il a profité de bonnes conditions météorologiques au début, moins maintenant. Le fossé a été réalisé, avec des redents. Le chemin en mélange terre-pierres est terminé. La prairie à côté du chantier, aimablement mise à disposition par son propriétaire est d'une aide très appréciable pour la logistique du remisage de matériel et des engins.

Le bassin de réception des eaux est également creusé. Par la suite, de la terre sera ramenée, pour revégétaliser le site. Quand la météo sera meilleure, les pentes de celui-ci seront également faites.

Les réseaux entre le bassin et le fossé sont terminés, et les récentes pluies ont pu faire la démonstration qu'ils fonctionnaient parfaitement. Le bordurage est en train d'être réalisé

***La rue du Bessois** : Le chantier se déroule correctement et selon les prévisions. L'un des riverains n'était pas raccordé au tout-à-l'égout et, après contact avec Noréade, cela pourra être fait en même temps que les travaux. Concernant la partie basse de la rue, où une maison est en réfection pour faire par la suite 2 logements, le raccordement a été fait. Une troisième maison est en cours de démarche de raccordement, de façon à ce que la rue ne soit pas dégradée ultérieurement. Les riverains s'adaptent le temps du chantier et les poubelles sont ramassées le lundi matin par un employé municipal pour être conduites sur la Place du Vignoble, puis ramenées le mardi.

***La brasserie** : La partie communale du chantier est terminée. Le raccordement électrique est fait, et le brasseur est dans la phase des essais. La mise en route de la commercialisation se fera très prochainement.

La partie de chantier subventionnée par l'Europe (Fonds Leader) a été réceptionnée et les logos apposés. À l'avenir, il est possible de bénéficier de nouvelles subventions dans ce cadre, à hauteur de 80% plafonné à 20 000 € de subvention. L'idée est avancée de faire le double vitrage de la partie arrière de la brasserie. Des devis vont être demandés dans le courant du mois d'avril. Le brasseur louant le bâtiment à la municipalité, une date de début de bail doit être fixée maintenant que l'eau et l'électricité sont installés et fonctionnels. M. le Maire propose le 1^{er} avril, ce qui coïncide avec le début de la production.

Dès que le temps le permettra, de la terre sera remise au centre de la cour, pour que les abords soient plus agréables.

*Par ailleurs, profitant qu'il y avait moins de travaux d'entretien à faire à l'extérieur pendant l'hiver, les employés municipaux ont repeint la salle des fêtes (cela n'avait pas été fait depuis 12 ans).

Les travaux de bordurage de la route de Wargnies-le-Grand ont été faits par le Département et sont désormais terminés. Ils ont entièrement été pris en charge par le Département et cela n'a rien coûté à la commune. M. LOUVION, de la Voirie départementale, a fait le nécessaire pour que la dégradation à chaque pluie importante soit enrayerée et la commune le remercie.

B. SIDEN-SIAN : fiscalisation de la DECI

Le SIDEN-SIAN possède la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». Cela fait 3 ans que chacun intègre dans sa fiscalité cette participation (5€/habitant) à la Défense Extérieure Contre les Incendies. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de rester sur ce mode de fonctionnement. .

M. ROMAIN demande si, de ce fait, c'est Noréade qui prend en charge l'entretien des structures. M. le Maire répond par l'affirmative. En 2022 une nouvelle bouche d'incendie a ainsi été installée, tandis que d'autres étaient déplacées pour couvrir efficacement toutes les zones du village. Plusieurs réseaux sont mis en communication, pour pouvoir renforcer l'alimentation en eau de tous les secteurs en cas de besoin. Le débit d'eau a été augmenté sur l'ensemble de la commune.

C. BUDGET : Sollicitation possible Fonds LEADER, Calendrier de la commission Finances et date de vote du budget

Concernant le Fonds Leader et comme évoqué dans la partie « Travaux » des questions diverses, il est possible de bénéficier de nouvelles subventions dans ce cadre, à hauteur de 80% plafonné à 20 000 € de subvention. Cette opportunité sera utilisée pour réaliser un double vitrage de la partie arrière de la brasserie.

Concernant le calendrier de la commission Finances, celle-ci se réunira les 16, 21 et 28 mars. Comme tous les ans, cela représente un gros travail de préparation, avec l'analyse du budget 2022 et les projets pour 2023. Il faudra faire un point matériel, ainsi que sur les besoins. (Le plus gros projet, financièrement parlant, sera la réfection de la rue du Bessois et la pointe de la Cambuse). M. FLAMENT demande aux conseillers de réfléchir à d'éventuelles demandes, tant au niveau investissement qu'entretien, etc.

Le vote du budget est prévu la première semaine d'avril 2023.

D. MANIFESTATIONS : Evènement à venir : Murder Party au château

Mme DELOBEL explique aux conseillers municipaux le principe d'une Murder Party : c'est une enquête réalisée par petits groupes, pour essayer de résoudre un mystère posé d'entrée de jeu par une scène de départ (jouée par des comédiens). L'un des personnages a été assassiné, et les participants doivent trouver (en questionnant les comédiens restant et en cherchant des indices) qui a tué et pourquoi, selon le principe d'un « Cluedo » géant.

Une scénariste est chargée de concevoir le jeu, et elle est venue plusieurs fois à Bry s'inspirer de l'ambiance et de personnes réelles ayant vécu dans les lieux et au village.

Trois groupes de 50 personnes pourront participer (le vendredi 12 mai et le samedi 13 mai, en soirée, et le dimanche 14 mai après-midi), subdivisées en petits groupes de 4 à 7 personnes. L'inscription sera préalable et obligatoire, avec une participation demandée de 10 euros. Le jeu se déroule avec une 1^{ère} partie d'une heure, un entracte d'environ une demi-heure pendant laquelle les participants pourront se restaurer sur place (avec la participation de la toute nouvelle brasserie bryessoise La Pause et, s'ils sont d'accord, de la pizzeria la Chaumière, de Bry également), puis une autre heure (le déroulement sera précisé par la suite).

Le projet est porté par l'association Le Patrimoine Bryessois, que la municipalité accompagnera. L'association a fait les démarches pour bénéficier de subventions, pour rendre ce projet possible.

Plus de précisions seront données après les futures réunions de préparation.

F. INFORMATIONS DIVERSES : Actualité. Point sur les projets « éolien à Honnelles » et « usine de batterie à Jenlain »

* L'installation possible d'une usine sud-coréenne de batteries sur le secteur, avec deux emplacements possibles (Jenlain et Onnaing), était envisagée. Après la visite des sites et diverses discussions et réunions, il apparaîtrait, selon ces entrevues et un récent article de la Voix du Nord, que le site d'Onnaing soit mieux placé pour être choisi que celui de Jenlain.

Le Conseil regrette que l'accueil de telles entreprises n'ait pas été prévu plus en amont par des espaces définis et une concertation avec les propriétaires et exploitants des terrains mais également avec les habitants pour en appréhender les avantages. Le Pays de Mormal est un poumon vert, dans l'Avesnois, et présente pour ses habitants un beau cadre de vie, mais les finances de la Communauté de Communes (qui subit de fortes dépenses, liées aux coûts de la collecte des déchets ou de l'énergie, par exemple) profiteraient indubitablement de l'apport que quelques entreprises sur le territoire occasionneraient, et qui contribuerait grandement à pouvoir proposer davantage de services, tout en gardant l'attrait touristique de notre secteur. La métropole valenciennoise est déjà largement dotée en entreprises performantes, et la perspective d'accueillir une telle entreprise à Jenlain était une belle opportunité.

* M. le Maire relate ensuite aux conseillers la réunion d'information préalable avant l'étude d'incidence (RIP) qui s'est tenue le 8 mars à Angreau, concernant le projet d'implantation de 11 éoliennes sur le territoire de Honnelles, en frontière franco-belge. Cette réunion réunissait le public, les élus, le porteur de projet, le cabinet qui a monté l'étude environnementale et un modérateur, qui gérait les interventions. 250 personnes étaient présentes.

Le dossier est complexe, et l'opposition à celui-ci est forte, sur le secteur. De nombreux problèmes ont été évoqués, dont celui de la localisation du projet.

Lors de la réunion, le porteur de projet n'a pas semblé très concerné par l'aspect environnemental du projet. La commune de Honnelles n'a pas été associée au projet préalablement. Un courrier signé conjointement par la commune de Bry et d'Eth a été rédigé par M. le Maire, à destination de M. le Préfet de Lille, et sa lecture en est faite aux conseillers. Il y est rappelé qu'il existe un cadre légal, et que l'Etat frontalier a un droit de regard sur ce type de projets et doit l'exercer.

Concernant les observations, demandes et remarques sur ce projet, tout ce qui sera transmis par écrit au collègue communal de Honnelles avec copie à la société New Wind sprl avant le 23 mars devra figurer dans le dossier de réalisation d'étude d'incidence sur l'environnement et les demandes devront être satisfaites.

G. Questions diverses non prévues à l'ordre du jour :

* M. le maire lit au Conseil Municipal le courrier reçu en mairie le 14 février, et par lequel la mairie de Wagnies-le-Grand nous informe qu'en raison de la forte augmentation des coûts, son conseil municipal a délibéré le 25 janvier pour une augmentation conséquente du forfait communal demandé à Bry et Eth pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école, pour chaque enfant scolarisé. Les frais de scolarité étant régis par une convention tripartite de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre Wagnies-le-Grand, Bry et Eth et ne pouvant être décidés de façon unilatérale, une réunion de concertation entre les représentants des 3 communes aura lieu prochainement.

-M. COIPEL, de la Direction de la création artistique et des pratiques culturelles, chargé de mission Hauts-de-France, est venu visiter Bry le mercredi 8 mars, accompagné de M. VIENNE, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Il a beaucoup apprécié sa visite, et a trouvé certains éléments patrimoniaux hautement remarquables. Il nous a donné des pistes de subventions pour la restauration d'un tableau de l'église (fort beau mais en piètre état) et pour la restauration et la réhabilitation du 11 rue de l'église. Une personne du Département devrait également venir par la suite, dans la continuité de cette démarche.

M. FLAMENT demande à l'assemblée si d'autres questions diverses sont à aborder.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour de la séance ni à aborder, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil et lève la séance à 21h50.

Fait à Bry, le 18 mars 2023

La secrétaire de séance
Véronique FOURNIER



Arrêt du Procès-verbal
Séance du 3 avril 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

Il demande aux Conseillers s'il y a des précisions ou modifications à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire prononce l'arrêt du procès-verbal de la séance du 14/03/2023.

Procès-verbal arrêté le : 03/04/2023

Le Maire,
Bertrand FLAMENT



La Secrétaire de séance
Véronique FOURNIER

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Véronique Fournier.